



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2014**

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BOUILHAC, FAUCHER, LEYRIS, MAZEAUD et RHODES
Mmes BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, MOUSNIER, NOËL, POUGET et VILLATOUX

Représenté(e)s :

Mme ANTONI (procuration à Mme NOËL)
MM. JACQUET (procuration à M. MAZEAUD) et RASSION (procuration à M. ARTIGUES)

Excusé(e)s :

Mme JAN et M. BARLERIN

Autres participant(e)s :

M. PERY (Directeur des Services)

Secrétaire de Séance : M. FAUCHER Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17.11.2014

N'ayant appelé aucune remarque, **le compte rendu* est approuvé à l'unanimité** des présents et représentés (17).

* Rappel ➡ La rédaction d'un compte rendu des séances du conseil municipal n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais cela reste un élément utile d'information, de mémoire et de transparence.

2. Décision modificative : budget principal

Sur l'invitation du Maire, Bastien PERY, Directeur des Services, explique le jeu d'écritures comptables effectuées sur le budget principal (budget de fonctionnement en recettes et dépenses), suite aux observations de la Chambre régionale des comptes.

Mise aux voix ➡ **Adopté à l'unanimité**

3. Fixation des tarifs des droits de pêche et de la période d'ouverture pour l'Étang Neuf et le Lac de Bournazel

Jean-Michel LEYRIS détaille la tarification proposée pour la campagne de pêche 2015. Peu de changements si ce n'est le tarif du permis annuel qui remonte à 80 €, après avoir baissé de 75 à 50 € sans effet notable sur le nombre de permis (le budget "Pêche" pourrait ainsi dépasser 20 000 € en 2015 sur la base de ces tarifs avec un nombre de permis se maintenant au niveau de 2014...).

Une nouveauté : la possibilité pour des groupes (particuliers ou entreprises) de réserver l'ensemble de l'Étang Neuf au cours de 3 week-ends durant la saison pour 800 €.

Période d'autorisation de la pêche en 2015 pour l'Étang Neuf et le Lac de Bournazel : du 7 mars au 15 novembre 2015.

Mise aux voix ➡ **Adopté à l'unanimité**

4. Révision des tarifs de photocopies, fax et mails, année 2015

Afin de gagner en transparence tout en réduisant le gaspillage, le Maire souhaite procéder à la révision des tarifs pour la délivrance des photocopies, fax et mail, avec facture et paiement sur place (par exemple, la copie noire : 0.25 € pour les particuliers et les professionnels – 0.01 € pour les associations seilhacoises).

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

5. Révision des tarifs de la garderie et de l'A.L.S.H., année 2015

Simone CROUZETTE présente la révision proposée : celle-ci touche uniquement les prestations de l'A.L.S.H. (+ 1 €/jour et + 0.50 €/demi-journée), dont les tarifs étaient inchangés depuis 2012. Pas de changement donc concernant les tarifs horaires de la garderie.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

6. Révision de la taxe d'assainissement, année 2015

La redevance de collecte Adour Garonne augmente de 0.005 €/m³ (0.23 à 0.235 €).

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

7. Révision des loyers : La Guinguette, bureau assistante sociale, logement Palulos perception, bar de l'Elot, garages de l'A.L.S.H.

Lesdits loyers sont révisés en prenant pour base l'évolution des indices (INSEE) depuis le troisième trimestre 2014, comme énoncé dans l'article "révision du loyer du bail commercial" ou "révision du loyer du bail" selon le cas.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

8. Délibération cadre avant adoption du budget, budget principal, année 2015

Cette procédure permet à la commune, dans l'attente du vote du budget, de créer une "passerelle de trésorerie" afin principalement de payer les travaux réalisés, cela dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

9. Délibération cadre avant adoption du budget, budget assainissement, année 2015

Procédure identique à la précédente pour le budget assainissement.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

10. Choix maîtrise d'œuvre, plan d'aménagement du bourg : espaces publics micro-crèche et rue de l'Eglise

Le Maire rappelle que le Conseil général a accordé le PAB en 2012 pour 2015. Un avant-projet réalisé par le cabinet CTI 19 a été présenté au conseil municipal lors de la séance du 1^{er} février 2013.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

11. Appel d'offres, plan d'aménagement du bourg : espaces publics micro-crèche et rue de l'Eglise

Le PAB (vu avec le Conseil général et Bâtiments de France) comprend :

- la création d'un parking avec sanitaires publics dans le secteur de la micro-crèche,
- la rénovation de la Rue de l'Eglise.

Il devrait courir sur deux ans, la commune ayant à sa charge le parking, les sanitaires publics et les trottoirs (la voirie et l'assainissement à la charge de l'Agglo).

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

12. Avenant 1, plan local d'urbanisme

Le PLU de Seilhac, lancé en 2011, suspendu en octobre 2013 afin de ne pas perturber la campagne électorale des municipales, a été repris un an plus tard. Entre-temps, sont entrées en application les nouvelles lois ALUR et LAAF.

L'étude confiée au cabinet CREA doit être modifiée en conséquence, ce qui se traduit par un coût supplémentaire de 3 296 € H.T. (3 955 € T.T.C.).

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

13. Renouvellement de la convention de fourrière animale

La convention triennale de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) arrive à expiration (au 31.12.2014). Selon cette convention (et pour un coût légèrement supérieur à 1 900 €), la SPA s'engage à recevoir la plupart des animaux errants qui seront amenés par les services municipaux habilités.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

14. Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel, année 2015

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel (32 personnes concernées) arrivant à échéance, il convient de prévoir son renouvellement. Le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P. (Caisse Nationale de Prévoyance) : ledit contrat (montant de 33 575 €) prend donc effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

15. Pouvoirs du maire, délégation du conseil municipal pour les emprunts et les lignes de trésorerie

Disposition obligatoire.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

16. Choix prestataire, emprunt d'équilibre de 270 000.00 €

Comme autorisé par le Chambre régionale des comptes, le Maire fait part de sa volonté d'emprunter 270 000 € afin d'équilibrer le budget principal.

Après étude par la commission des finances des différentes offres émanant des banques, c'est la proposition de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin qui est retenue pour conclure un prêt à taux fixe avec amortissement constant, destiné à financer les investissements de l'année 2014.

Caractéristiques du prêt	
Montant	270 000 €
Taux fixe	2.10 %
Durée	360 mois (30 ans)
Remboursement	Trimestriel
Frais de dossier	0.10 % (du montant emprunté)

➔ *Un peu auparavant, le Maire avait informé le conseil municipal de la réponse favorable du Ministère de l'Intérieur à notre demande d'aide dans le cadre du soutien aux communes en difficultés, qui se traduit par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 135 000 € (pour mémoire, notre demande portait sur 250 000 €).*

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

17. Adoption convention d'occupation du domaine public au Lac de Bournazel, activité téléskinautique

Dans le but de développer et diversifier les activités sportives sur le Lac de Bournazel, la municipalité s'est intéressée aux différentes propositions d'activités reçues ces derniers mois. Elles ont été étudiées par la commission en charge du tourisme : celle-ci a retenu le projet de l'association TIKIWAKEPARK, qui consiste à installer un téléskinautique sur le Lac de Bournazel. Le téléskinautique est un système innovant qui fonctionne à l'électricité et s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux professionnels.

Une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 7 va être signée à cet effet, moyennant une redevance annuelle de 1 500 € (révisable au bout de deux ans en fonction du chiffre d'affaires réalisé). Pas d'investissement particulier à prévoir pour la commune hormis un peu de terrassement (l'électricité sera prise en charge par le syndicat d'électrification), et l'association TIKIWAKEPARK mettra deux moniteurs à disposition.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

18. Désignation du délégué municipal au conseil d'administration du collège

Lors de la séance du 29 mars 2014, le conseil municipal a élu les délégués au conseil d'administration du collège de Seilhac, à savoir :

Titulaires ⇒ Simone CROUZETTE et Michèle COURBIER

Suppléantes ⇒ Christine POUGET et Laurence MOUSNIER

Suite aux récentes modifications intervenues dans la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, un seul élu municipal pourra désormais siéger dans cette instance.

Michèle COURBIER et Laurence MOUSNIER sont désignées, respectivement pour le poste de titulaire et pour celui de suppléante.

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

19. Convention de groupement, travaux route de Magueur (annule et remplace)

Une (simple) modification doit être apportée sur la convention préalablement signée dans le cadre du groupement de travaux route de Magueur. Il s'agit d'y inscrire dans l'article 5 "commission d'ouverture des plis" au lieu de "commission d'appel d'offres".

Mise aux voix ➔ **Adopté à l'unanimité**

20. Questions diverses

☛ Jean-Marc ARTIGUES fait part de la demande d'un pensionnaire concernant la défaillance de l'éclairage public aux abords de l'EHPAD.

☛ En réponse à une question de Laurence MOUSNIER, le Maire explique les raisons professionnelles qui ont amené la municipalité à changer de prestataire informatique en 2012, en lieu et place de l'entreprise locale *Seilhac Informatique Service*.